



sommaire

Page 2 |

- Etat des lieux
- Territoires d'intervention
- Enjeux

Page 3 |

- Schéma fonctionnel du projet
- La mise en oeuvre du service

Page 4 |

- Un service assuré par 26 professionnels
- Bilan quantitatif

Page 5 |

- Constats qualitatifs

Page 6 |

- Une nécessaire coordination
- Les acteurs du protocole
- L'objet du protocole

Page 7 |

- Coopérations

Page 8 |

- Coopération franco-polonaise
- Côté polonais
- Les perspectives
- Deux enjeux pour la CAF des Deux Sèvres

Directeur de publication :

J Houmault

Crédit photos : CNAF

Comité de rédaction : J. Fabien, P. Pousse, E. Tisseuil, J. Houmault

Mise en page : Centre Social et Culturel canton de Ménigoute, M. Proust

Garde en horaires décalés

Un outil à la conciliation des temps



Repères en Gâtine

Le Pays de Gâtine est un syndicat intercommunal.

- 99 communes,
- 75662 habitants,
- 10 cantons,
- 11 Communautés de Communes.

Contexte & Origine du projet

Le domaine de la petite enfance constitue pour les élus un enjeu de plus en plus important pour maintenir et attirer des populations actives en Gâtine.

En 2005, l'appel à projet EQUAL "Des Gens au service des gens" a donné une nouvelle dimension à la commission petite enfance (créée en 2002 sur le territoire du Pays de Gâtine) et l'occasion aux acteurs, forts de leurs premières expériences de coopération, de travailler sous forme de recherche action à la question des modes de garde en Gâtine. On connaissait l'offre et ses faiblesses mais moins la demande des familles et la façon dont les personnes gèrent ces situations.

Une action concertée fut mise en oeuvre sous la forme d'une étude, visant le développement de l'accueil des enfants durant leurs six premières années et s'appuyant sur des tendances lourdes constatées, y compris en milieu rural :

- le développement de la flexibilité du travail,
- la généralisation du travail en horaires décalés,
- l'allongement des déplacements domicile-travail,
- l'augmentation du taux de travail féminin,
- l'accroissement du nombre de familles monoparentales...

Des résultats de cette étude est née une expérimentation de service de garde d'enfants à domicile en horaires décalés, portée par le Centre Social et Culturel du canton de Ménigoute (au titre des trois centres socioculturels de la Gâtine) mais construite collectivement avec les partenaires qui composent le comité de pilotage (Pays de Gâtine, CAF, MSA, CSC, Conseil Général, Fédération Départementale Familles Rurales).

Corrélativement, les partenaires du projet sont foncièrement attachés à la pérennisation des emplois et à la qualification des personnes dans leurs différents services afin de maintenir de bonnes conditions de vie (temps de travail, revenus,...) en milieu rural.

En 2008, un protocole d'accord a fait l'objet d'une signature entre la CAF et le Pays de Gâtine sur la coordination de l'offre de garde d'enfants sur les territoires ruraux, visant une nouvelle expérimentation : la création de guichets uniques pour les familles sur les territoires communautaires.



equal
2004-2008

Combattre les discriminations, réduire les inégalités, pour une meilleure cohésion sociale



Deux-Sèvres

Etat des Lieux

Le Centre Social et Culturel du canton de Ménigoute a débuté le programme par une étude menée sur 4 territoires : les cantons de Thénézay, Ménigoute, Airvault/St Loup et la commune de La Chapelle St Laurent.

Cette étude a mis en évidence sur chacun des territoires un besoin commun de garde d'enfants en horaires décalés.

Observations transversales mises en évidence par l'étude :

- La situation actuelle des assistantes maternelles leur permet peu de répondre aux besoins de garde d'urgence (enfants ou parents malades) à temps partiel.

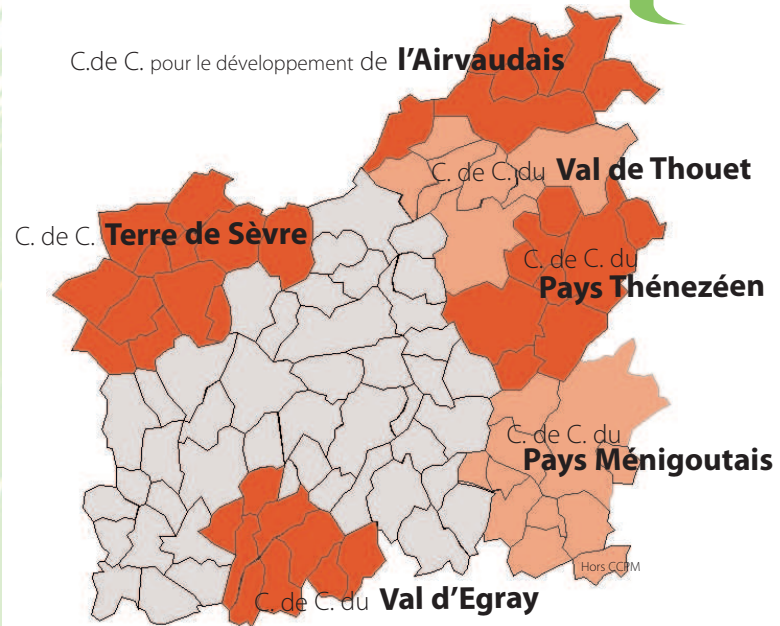
- Les parents se trouvent en difficulté pour faire garder leurs enfants scolarisés, notamment quand ils travaillent en horaires décalés.

- Les problèmes de garde sont accrus pour les personnes qui ont un travail saisonnier ou des horaires alternatifs (une semaine sur deux, ...) ainsi que pour les nouveaux arrivants et les familles monoparentales. En effet, ces derniers ne disposent pas de réseaux d'entraide, d'autant que les spécificités individuelles sont peu prises en compte.

- On constate que nombreux sont les parents qui travaillent à plus de 15 kms de leur domicile, d'où leurs demandes de souplesse et d'adaptation des modes de garde aux nouvelles modalités d'organisation du travail.

- Un certain nombre de femmes estime que les problèmes de garde de leurs enfants sont réellement un frein pour leur activité professionnelle.

Territoires d'intervention



Phase 2

L'étude ayant repéré des attentes en matière de modes de garde en horaires décalés, la phase suivante, qui consiste à mettre en oeuvre une expérimentation de façon précise et mesurée, est au coeur de plusieurs enjeux.

Enjeux

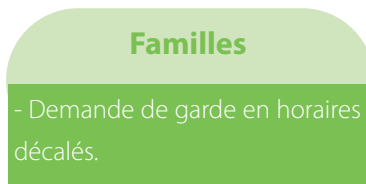
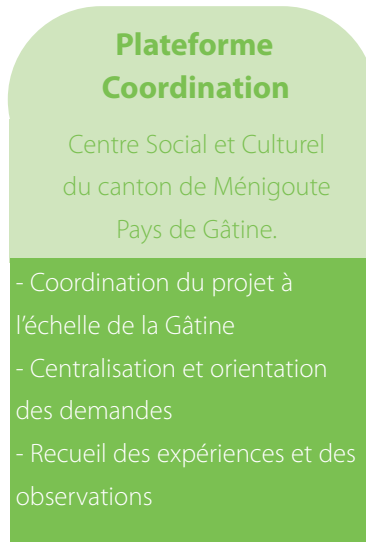
L'objectif socio-économique de ce projet expérimental est de valider la viabilité d'un service de Garde d'Enfants à Domicile en Horaires Décalés (GEAD) qui se doit d'améliorer et développer l'accueil des enfants sur le territoire du Pays de Gatine en respectant le rythme de vie des enfants et les contraintes familiales et professionnelles.

Ce service se veut complémentaire aux modes de garde existants et vise plusieurs objectifs :

- Mutualiser les emplois entre les différents services Petite Enfance, Enfance et Aide à domicile,
- Respecter le rythme des enfants,
- Contribuer à l'amélioration de l'articulation : vie familiale et vie professionnelle,
- Valoriser les métiers des services à la personne grâce à la mise en synergie des moyens, des formations...



Schéma fonctionnel du projet



Organisation chronologique

- Réception des demandes,
- Orientation & évaluation des demandes
- Contractualisation avec la famille
- Mise à disposition des professionnels
- Facturation par les services
- Facturation à la famille

La mise en oeuvre du service

Le service de garde d'enfants à domicile fonctionne depuis un an (Mai 2007 – Avril 2008). Son "démarrage" a été progressif du fait de nombreux freins organisationnels et administratifs.

En effet, la stratégie de communication très ciblée que nous avons choisi, l'inertie de certains services d'aide à domicile et les difficultés administratives liées au cumul de CDD, inhérents à la phase expérimentale, ont eu pour conséquence de ralentir le développement du nombre d'heures de garde.

Ce n'est qu'au mois de Janvier 2008 (après 8 mois d'expérimentation) que

nous avons atteint les objectifs mensuels envisagés fixés (50h/mois par territoire).

Traitement des demandes

La plateforme de coordination se charge de la concertation entre tous les acteurs au niveau de chaque canton ou à l'échelle du Pays. En effet, des mutualisations sont parfois nécessaires : entre services, entre territoires...

Par exemple, des professionnels interviennent dans la continuité à domicile auprès des enfants puis en structure collective....

Le fonctionnement du service est basé sur l'analyse individuelle de la demande des familles, avec les relais locaux.

4 | Un service assuré par 26 professionnels

Les services mettent à disposition le personnel requis (volontaire) pour la garde d'enfants en accord avec la plateforme de coordination.

Les opérateurs ont établi une liste des professionnels volontaires et disponibles pour le service précisant leur territoire d'intervention et les horaires possibles.

En fonction des demandes, chaque service fait le nécessaire auprès des professionnels pour réaliser, soit des avenants aux contrats de travail, soit de nouveaux contrats à durée déterminée (conformément au droit du travail du fait de la phase d'expérimentation d'un an).

Les employeurs restent les services qui mettent à disposition les professionnels.

Les assistantes maternelles et les employés des garderies périscolaires sont, quant à eux salariés des Associations départementales, Familles rurales ou ADMR.

Les professionnels qui interviennent aux domiciles des familles habitent ou travaillent sur l'un des cinq territoires d'intervention du service.

Leur profil professionnel s'articule

autour des métiers de la petite enfance / enfance, ou de l'aide à domicile : auxiliaire de puériculture, auxiliaire de vie sociale, assistante de vie, CAP Petite enfance, BAFA petite enfance...

En amont des interventions, ces 26 professionnels ont participé à un module de formation (35 h) mis en place spécifiquement pour les besoins du service, module co-construit entre le Centre Social et Culturel et la Fédération des Familles Rurales des Deux Sèvres.



Pérenniser des emplois en milieu rural, par la mutualisation entre les acteurs locaux et la qualification, est un axe essentiel de notre démarche de projet.

C'est pourquoi, les professionnels intervenant pour ce service pourront bénéficier, à plus long terme, d'une formation qualifiante Assistant(e) de Vie aux Familles.

Deux parcours seront possibles : la Validation des Acquis de l'Expérience et la formation complète (formation continue).

Bilan quantitatif

35 familles ont fait appel au dispositif entre mai 2007 et avril 2008

90% d'entre elles étaient allocataires CAF

21% des heures réalisées concernent des familles relevant du régime agricole

31% sont des familles monoparentales

En moyenne, les familles ont deux enfants (- 6 ans et + 6 ans); seules deux familles sont composées de plus de 4 enfants.

Les raisons d'intervention :

- Réponse plus satisfaisante en horaires décalés pour la garde des enfants (situations initiales provisoires : famille, voisins ...) : **32%**
- Retour à l'emploi / situations d'urgence (missions interim, fin de congé maternité ou parental) : **28%**
- Changement de situation personnelle (séparation ...) : **20%**
- Changement de situation professionnelle : **20%**

Situations professionnelles des familles

On distingue cinq principaux secteurs professionnels concernés :

22,5 % des parents travaillent dans le domaine du social,

19 % des parents travaillent dans le domaine de l'industrie (notamment agroalimentaire),

15,5 % des parents travaillent dans le commerce/la grande distribution,

14 % des parents travaillent dans le domaine de la santé,

8 % des parents travaillent dans le domaine de l'hôtellerie / restauration.

Autres secteurs d'activité (21%) : banque / assurance, sécurité/propreté, artisanat, bâtiment, formation, transport, services aux personnes.



Constats qualitatifs

Les organisateurs :

- Des efforts d'organisation qui ont permis une augmentation progressive du nombre d'heures réalisées.
- La mutualisation de certains emplois par la réalisation d'heures complémentaires.
- Des services d'aide à domicile qui ont la volonté d'accroître la qualité de l'offre de services et de la diversifier.
- Un service "cousu mains" basé sur l'analyse individuelle de la demande des familles, avec les relais locaux.
- Une formation spécifique appréciée construite à partir du besoin et par des professionnels du secteur de l'enfance,

- Une inadéquation du Droit du travail aux réalités de l'exercice de l'activité ayant pour conséquence de freiner l'évolution du projet (ex : cumul de CDD) dans la phase expérimentale.
- Une implication différenciée des services locaux ne facilitant pas la mise à disposition des salariés.
- Une difficulté à officialiser une augmentation du temps de travail contractuel.
- Une coordination parfois difficile du fait des difficultés à trouver des salariés géographiquement proches, compte tenu des horaires de travail.
- Peu de gestion prévisionnelle des ressources humaines qui ont parfois des difficultés à modifier leur organisation (plannings, GRH...).
- Un manque de formation des personnels encadrants et des dirigeants.

Les professionnels :

- Des modules de formation proposés adaptés et appréciés.
- Les animateurs qui ont déjà une formation dans le domaine de la petite enfance sont les plus prêts pour intervenir auprès des familles.
- Un nombre conséquent de salariés en Gâtine dans le secteur de l'aide à domicile (457) et des activités périscolaires (210).
- Une réglementation dans le secteur de la petite enfance permettant d'améliorer la qualification et la pérennisation des emplois.
- Des heures complémentaires possibles pour tous.

- Faiblesse ou absence des filières de formation au regard des besoins de recrutement du secteur des services à la personne.
- La validation des acquis de l'expérience (VAE) pour les salariés ou les bénévoles en place n'en est qu'à ses débuts.
- Des taux horaires de rémunération bas qui, conjugués à l'ampleur prise par le travail à temps partiel, induisent un recours important aux heures complémentaires.
- La mutualisation doit être recherchée et provoquée d'autant plus que les conditions de travail restent peu attractives (horaires, rémunération ...).
- Une approche pédagogique moins facile pour les salariés issus de l'aide à domicile (formation initiale).

Les familles

- Un service bien positionné tant sur le plan tarifaire que dans son contenu.
- Une part importante de familles à faibles revenus (T1 & 2) l'ont utilisé.
- La défiscalisation est attractive pour les personnes à revenus supérieurs.
- Un projet adapté au milieu rural qui, pour 80 % des situations, favorise le maintien dans l'emploi.
- Une réponse de qualité et adaptée à des situations jusque-là provisoires ou inexistantes.
- Une réponses pour les familles monoparentales permettant de débloquent des situations d'emplois.

- Pas de prestation légale significative qui permet aux familles aux revenus modestes de faire garder leur enfant en horaires décalés (complémentaire aux modes de gardes habituels).
- Le crédit d'impôt n'a pas d'incidence actuellement sur le choix des familles à revenus modestes car il convient d'avancer l'argent pour la garde.
- Pas de réponse pour des gardes d'urgence (hors horaires décalés : maladie de l'assistante maternelle, maladie de l'enfant scolarisé...).
- Les familles encore trop peu associées à la définition du projet de service dont elles bénéficient.

Une nécessaire coordination

L'expérimentation a permis de vérifier que les services existants ne sont pas toujours connus des familles et de pointer ainsi la nécessité de coordonner l'offre de service de garde à l'échelle des Communautés de communes.

Un protocole d'accord a donc été signé, visant l'expérimentation du chaînage de l'offre, par la création de guichets uniques pour les familles sur les territoires communautaires.

LES ACTEURS du protocole



La CAF des Deux Sèvres, dans le cadre de ses missions, s'inscrit dans une démarche de coordination de l'offre de garde d'enfants sur les territoires.

A travers cette expérimentation, la CAF 79 vise à :

- Coordonner l'offre de service petite enfance et ses développements,
- Favoriser l'accessibilité de toutes les familles aux modes de garde et aux accueils de loisirs,
- Contribuer à la mise en place d'un schéma départemental décliné dans le Pays de Gâtine
- Evaluer les effets de la coordination sur l'évolution de l'offre.

Le Pays de Gâtine dispose d'une mission d'animation et de coordination auprès des acteurs de son territoire avec l'enjeu d'y développer une qualité de vie, notamment dans le champ des services à la personne (petite enfance, personnes âgées et handicapées,...).

La concertation des acteurs et les enseignements tirés des expérimentations ont permis d'entamer une réflexion sur l'affichage de l'offre de services du territoire ainsi que sur sa coordination.



L'OBJET du protocole

A l'avant garde sur ce projet, la CAF 79 s'engage avec le Pays de Gâtine à impulser et accompagner sur le plan méthodologique la coordination de l'offre de service enfance petite enfance :

- **Rendre lisible** pour les familles l'offre de garde existante et ainsi en faciliter l'accès (par la création à terme d'un guichet unique).
- **Impulser un travail de coordination** avec l'ensemble des opérateurs afin d'optimiser les articulations entre les différents services.
- **Accompagner de façon prospective les élus** dans l'élaboration de leur politique Enfance - Petite Enfance.

La CAF s'engage à soutenir financièrement, dans leur démarrage, la création de guichets uniques sur les sites retenus.



Coopérations

Les services à la personne sont composés de métiers très diversifiés s'exerçant dans cinq grandes catégories. Notre projet de Garde d'enfants à domicile en horaires décalés se retrouve dans la catégorie des services à la famille (garde d'enfants, soutien scolaire, maintien à domicile...), là où se côtoient les différents opérateurs de l'aide à domicile et des différents modes de garde et où il nous semble possible de trouver et créer des convergences inter-services.

Pour autant, ce secteur d'activités en pleine expansion reste identifié à des petits boulots, induisant un faible niveau de rémunération, comme le reconnaît Laurent HÉNART, Président de l'Agence Nationale des Services à la Personne « il est nécessaire de passer d'un système de temps partiel subi à du temps choisi ». D'autant que, les organisateurs ont des difficultés à embaucher et à trouver des candidats géographiquement proches.

Corrélativement, il est fondamental de garantir aux familles une qualité de service élevée. Il convient donc d'améliorer l'attractivité de ces métiers (petite enfance/enfance, aide à domicile...) en réfléchissant aux conditions de travail des salariés, afin d'en changer l'image, plus coopérative, par la professionnalisation des structures.

Nous sommes convaincus, eu égard aux enseignements issus de notre projet expérimental, que le développement de coopérations y produira des changements significatifs. En effet, un des enjeux fondamentaux pour les services à la personne, est d'accompagner l'évolution des besoins croissants des familles. De fait, il faut nous habituer à penser la complexité et donc faire place aux partenariats qui imposent de nouvelles relations basées sur la coopération dans la conception de nouvelles réponses. Bien sûr, la coopération n'est pas un but en soi mais les causes de la coopération résident dans la faiblesse de l'individu isolé.

« Coopérer est un processus collectif qui doit être inventé, construit et compris ».

Il ne peut y avoir de coopérations sans partenariats, cette notion traduit l'intérêt de promouvoir l'idée de collaboration, de négociation et de débats entre les différents acteurs locaux. A l'échelle d'un espace territorial reconnu, ces derniers doivent se mobiliser autrement, en synergie, en réseau, autour d'un projet commun. Nous pourrions croire que travailler pour une association ou une collectivité, développe des vertus de coopération. Ce n'est pas évident. Force est de constater que les acteurs vivent côte à côte en se « passant » des informations dans le meilleur des cas, des problèmes dans d'autres, dans un esprit parfois de compétition. Les dirigeants associatifs, les élus, doivent prendre conscience de la situation et devenir prospectifs. Ils ne peuvent le faire qu'à plusieurs, car plus l'environnement devient complexe et plus il faut se rassembler pour le comprendre, le dominer : plus il est urgent de coopérer.

D'où l'importance d'un projet connu et accepté de tous, par la mise en place de réseaux locaux permettant d'impulser un processus de coopération dans les services à la personne en milieu rural, pour lutter contre le travail « précaire, le temps partiel subi » et apporter des réponses diversifiées.

Il s'agit de conduire un processus de coopération maîtrisé qui reconnaît la place et les compétences de chacun à partir de cinq principes simples :

- ***Une concertation constante entre les intéressés (communication),***
- ***Faciliter les interactions directes entre les acteurs (réseaux),***
- ***S'appuyer sur une structure organisationnelle (partenariat), base de toute coopération formelle ou informelle.***
- ***Proposer une organisation stimulante, qui cultive la variété des produits et des compétences.***
- ***Insister sur la coordination (outil de la coopération).***

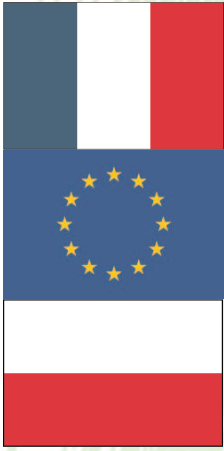
De fait, le projet expérimental social et médico-social que nous menons, ne se situe pas dans une logique de type linéaire, qui part de la production pour aller vers le client à travers le produit, mais de type triangulaire, dans laquelle la création d'une plateforme commune de services (guichet unique) ou d'un Groupement d'Employeurs, ou de Coopération Sociale ou Médico-Sociale permettra des interactions constantes à travers :

- son Projet (ses valeurs, ses missions, son organisation),
- ses Professionnels (leurs qualifications, leurs compétences et leur culture),
- ses Bénéficiaires (leur histoire singulière).

Dans ce cadre, la réalisation des objectifs relève d'une transaction impliquant les trois sommets du triangle. Cette démarche facilitera le passage « d'un collectif d'acteurs à un acteur collectif », par la mutualisation de nos moyens respectifs et de nos compétences, engendrera des économies d'échelle, améliorera la qualité des prestations de garde d'enfants à domicile en horaires décalés.

Nous nous devons d'apprendre à coopérer. Pour ce faire, chaque membre doit être persuadé que la poursuite d'un fonctionnement solitaire ne peut être, à terme, source de profits solidaires !

Coopération franco-polonaise



Dans le cadre du programme EQUAL, six rencontres ont été organisées entre la Pologne et le Pays de Gâtine. La CAF des Deux Sèvres a participé aux 3 dernières.

Le début de l'année 2008 a été marqué par 2 semaines d'échanges franco-polonais. Ces rencontres ont permis de visiter des structures et d'étudier des pistes de nouvelles coopérations transnationales.

On constate une volonté commune de poursuivre la coopération franco-polonaise,

autour de plusieurs axes :

- La comparaison des systèmes d'aide aux familles entre la Pologne et la France.
- La comparaison des politiques familiales en partenariat avec les universités.
- La comparaison et l'approfondissement des modalités d'intervention en direction des personnes âgées et de la Petite Enfance.

La poursuite des expérimentations au niveau local doit pouvoir se faire en s'enrichissant des expériences transnationales et en répondant de façon concertée aux appels à projets européens.

Côté polonais

Porté par le PKPS (association caritative de LUBLIN), le projet @lterEgo s'inscrit dans le cadre du programme européen EQUAL (appel à projet de 2004), qui permet à des acteurs diversifiés d'expérimenter de nouvelles pistes pour faire face aux discriminations dans l'accès et le maintien dans l'emploi.

Cette initiative rassemble en un même lieu, une crèche, un centre de formation et un dispositif de recherche d'emploi et de création d'activités.

Ce projet @lterEgo est une initiative réalisée à LUBLIN. Il a pour objectif d'agir contre le chômage des

femmes et des hommes, qui élèvent seuls leur(s) enfant(s). Ainsi, le projet @lterEgo vise à :

- lutter contre le chômage des hommes et des femmes qui élèvent seuls leur(s) enfants,
- soutenir les familles dans la conciliation des temps : vie familiale/ vie professionnelle,
- mobiliser les employeurs.

Il propose un système global, cherchant des solutions qui luttent contre la passivité professionnelle et qui améliore la mobilité professionnelle et économique des personnes.

Les perspectives de la coopération

Cette coopération transnationale doit permettre aux acteurs locaux et régionaux de l'Union Européenne, d'échanger leurs savoirs et leurs expériences afin d'identifier des bonnes pratiques et développer de nouveaux outils et approches.



Objectifs

Utiliser la coopération transnationale comme moyen de développer de nouveaux services et d'améliorer les formes d'accueil existantes dans le domaine des personnes âgées et de la petite enfance.



Objectifs

Utiliser la coopération transnationale comme moyen de mobilisation et comme source d'enrichissement de nos actions locales (formation, bonnes pratiques, conception du travail social en direction des bénéficiaires, contextes différents)

Sujets envisagés

- Transfert des savoirs et des expériences dans le domaine de l'aide aux personnes âgées (à partir de 60 ans) et à la petite enfance (0 à 5 ans),
- Mieux appréhender le contexte social, historique et institutionnel (politiques familiales) afin de mieux comprendre le cadre dans lequel les différents modes de garde des enfants se sont inscrits.

Deux enjeux pour la CAF des Deux Sèvres

1. **Etudier et comparer les politiques familiales** françaises et polonaises afin de mieux comprendre le cadre dans lequel les services se sont construits.
2. **Utiliser la coopération transnationale comme moyen de mobilisation** et comme source d'enrichissement de nos actions locales, notamment autour de la coordination de l'offre de garde d'enfants dans la perspective de la mise en place du guichet unique.